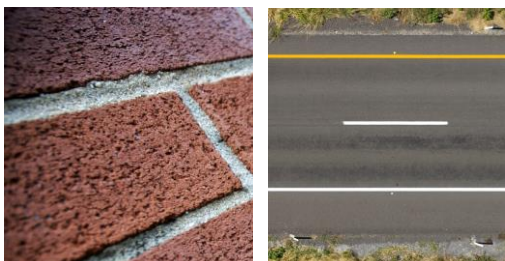


# COMMISSION PARITAIRE NEUCHATELOISE DU SECTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION

## COMMISSION DE FORMATION POUR MACONS ET CONSTRUCTEURS DE ROUTES

Les Longues Raies 13 - 2013 Colombier (Tél. 032 843 41 34/30 – Email [formation@fne.ch](mailto:formation@fne.ch))



**A TOUTES LES ENTREPRISES  
DU SECTEUR PRINCIPAL DE LA  
CONSTRUCTION**

Colombier, décembre 2020

### **Formation relative à l'Art. 32 de l'Ordonnance fédérale sur la Formation Professionnelle, Cours L 2021-2023 (CFC Maçon et Constructeur de voies de communication)**

Madame, Monsieur,

Comme lors de la volée précédente, dans le but de renforcer les bases scolaires des candidats et de leur offrir un maximum de chances de réussite, la Commission Paritaire du secteur principal de la construction, par le biais de sa Commission de Formation, a décidé de continuer de rendre le cours préparatoire à l'Art. 32 obligatoire pour tous **les candidats ne bénéficiant pas d'un niveau scolaire suffisant.**

Tous les candidats qui souhaitent s'inscrire aux cours Art. 32 Maçon ou Constructeur de voies de communication doivent ainsi passer un examen de français et de mathématique durant le mois de février.

À la suite de cette évaluation, si leur niveau de connaissances est jugé insuffisant, ils devront obligatoirement suivre le cours préparatoire de mars à juillet.

Au mois de juin, un nouvel examen permettra de valider définitivement l'entrée aux cours Art. 32.

#### **PARTICIPANTS**

---

##### **Cours préparatoire**

**Ce cours est obligatoire pour tout travailleur désirant suivre la formation Art. 32**

Ce cours est également ouvert à tous les travailleurs désireux de se perfectionner en français ou en mathématique.

##### **Formation Art. 32 – Conditions de participation**

Les travailleurs doivent être au bénéfice de 5 ans d'expérience (60 mois) au minimum dont 3 ans (36 mois) dans le champ professionnel enseigné (maçon ou constructeur de voies de communication) au moment des examens du CFC (mai 2023) et avoir suivi le cours préparatoire.

./.

## **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

---

Afin que le cours puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles, le nombre de candidats sera de **18 au maximum par option**. L'ordre d'arrivée des inscriptions sera donc déterminant.

En fonction du niveau de connaissances des candidats, la Commission se réserve le droit de refuser ou d'accepter un candidat même si ce dernier a suivi le cours préparatoire.

## **LIEU**

---

Les cours ont lieu **au CPMB - Centre de Formation Professionnelle des Métiers du Bâtiment à Colombier (NE)**.

## **PROGRAMME DES COURS**

---

### **Cours préparatoire**

Environ 70 périodes les mardis soir et samedis matin de mars à juillet 2021.

### **Formation Art. 32**

La **durée** des cours est de **2 ans** et les leçons sont données en français les mardis soir et les samedis matin. **Deux semaines de travaux pratiques et de cours théoriques** sont organisées **chaque année scolaire** à la halle des maçons et dans les locaux du CPMB.

Une **interruption** du cours de 1 mois est prévue pendant la période hivernale.

## **INSCRIPTIONS**

---

Etant donné que ces cours sont subventionnés par le Fonds Social Paritaire (FONSOPAR), la finance d'inscription est fixée à :

### **Cours préparatoire**

- **CHF 300.-** pour les prestataires du FONSOPAR (depuis min. 5 ans);
- **CHF 800.-** pour les non-prestataires du FONSOPAR.

### **Formation Art. 32**

- **CHF 1'500.-** par année pour les prestataires du FONSOPAR (depuis min. 5 ans);
- **CHF 3'500.-** par année pour les non-prestataires du FONSOPAR.

## **EXAMEN D'ENTRÉE**

---

L'examen d'admission, afin d'évaluer si les candidats ont les prérequis suffisants pour suivre la formation Art. 32, aura lieu le **samedi 20 février 2021, à 08h30, au CPMB à Colombier (voir le panneau d'affichage)**.

Nous vous prions de bien vouloir inscrire les candidats de votre entreprise au moyen de la formule d'inscriptions annexée et de nous la retourner **jusqu'au vendredi 05 février 2021**.

Si vous désirez de plus amples renseignements, vous pouvez prendre contact avec le responsable des cours, **M. Giuliano Dall'Omo par téléphone au 032 843 41 34**.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter à la présente, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Pour la Commission Paritaire Neuchâteloise  
du secteur principal de la construction

Le Responsable du cours  
Giuliano Dall'Omo



**Annexe** : ment.